

Schweizerischer Fussballverband
Association Suisse de Football
Associazione Svizzera di Football
Swiss Football Association



Département Technique
Service football féminin

PRESCRIPTIONS D'EXECUTION

Saison 2011/2012

Football féminin

- Championnat
- Coupe

Table des matières

1. Généralités
2. Gestion des matchs
3. Modalités du championnat
4. Coupe suisse
5. Coupe des joueuses juniors
6. Prescriptions finales

1. Généralités

Les prescriptions d'exécution du Service du football féminin sont valables en complément au Règlement de jeu et des juniors.

1. Administration

Les championnats de la LNA, et LNB ainsi que des M18 sont organisés et gérés par le service du football féminin du DT/ASF. Le championnat de la 1^{ère} ligue est organisé et géré par le comité de la Ligue Amateur (LA).

Les clubs, qui sont qualifiés à participer à ces championnats, mais qui désirent y renoncer, sont obligés de le communiquer par écrit au Département technique (DT/ASF) jusqu'au 30 juin 2011.

Les championnats de 2^e, 3^e et 4^e ligue ainsi que les championnats des joueuses juniors sont gérés et organisés par les Associations régionales.

2. Inscription au championnat

Les équipes de la LNA et LNB ainsi que les équipes de la 1^{ère} sont considérées comme inscrites.

Pour la participation au championnat des M18, tous les clubs sont obligés de poser leur dossier de candidature selon les «Prescriptions d'exécution pour la participation aux championnats M18 féminin du football d'élite des joueuses juniors» auprès du service football féminin du DT/ASF jusqu'à la fin du mois d'avril 2011 de chaque année. Uniquement les clubs de la ligue nationale ou d'une Association régionale pourront déposer une candidature pour les M18.

► Pour la saison 2011/12, chaque club qui gère une équipe M18 est obligé d'inscrire une équipe M16 auprès de l'Association régionale. Cette équipe M16 jouera avec les juniors C du championnat régional.

Pour la participation aux championnats de la 2,3^e et 4^e ligue et des joueuses juniors, les clubs sont obligés de s'inscrire auprès de l'Association régionale. Observer les formulaires relatifs des régions. Les clubs qui désirent participer pour la première fois aux compétitions, s'informent auprès de l'Association régionale quant aux conditions.

3. Participation à la Coupe suisse

La participation aux matchs de la Coupe suisse est obligatoire pour tous les clubs de la ligue nationale et de la 1^{ère} ligue. Ils sont considérés comme inscrits.

Les clubs sont obligés de participer à la Coupe suisse avec leur première équipe.

Les clubs qui participeront pour la première fois aux compétitions lors de la saison 2011/12 ne pourront pas y participer.

Les dates de la Coupe suisse saison 2011/12 (provisoirement jusqu'au 1/4 de finales)

27/28	août	2011	Premier tour principal	64 équipes
24/25	septembre	2011	Deuxième tour principal	32 équipes
29/30	octobre	2011	1/8 de finales	
10/11	mars	2012	1/4 de finales	

4. Communications et résultats

Communications:

- Lors des matchs à domicile, les équipes de la LNA, LNB et M18 doivent communiquer le lieu du match et l'heure du coup d'envoi 30 jours avant le match au DT, Service football féminin. Les clubs qui ne s'en tiennent pas à ce délai seront amendés.
- Quatre semaines avant la date du match, les clubs de la 1^{ère} ligue reçoivent un formulaire qui doit être rempli de manière complète et précise et retourné au secrétariat de la Ligue Amateur.

Résultats:

- Les arbitres ont l'obligation d'annoncer les résultats des matchs de la ligue nationale, 1^{ère} ligue et M18 par téléphone, sitôt le match terminé, selon les directives de l'ASF. Les éventuels renvois doivent aussi être annoncés par téléphone.
- Les arbitres ont l'obligation d'annoncer les résultats des matchs de 2^e, 3^e et 4^e ligue ainsi que les matches des joueuses juniors à l'Association régionale concernée resp. aux clubs.
- Les résultats des matchs de la Coupe suisse (à partir du premier tour principal) doivent aussi être annoncés par téléphone à l'ASF.

5. Publicité sur les maillots

- Pour la publicité sur les tenues de jeu des équipes de la LNA, LNB et M18, le Département technique de l'ASF accorde une autorisation selon le Règlement de jeu de l'ASF. (Formulaire sur internet).
- Pour les équipes de 1^{ère} ligue, la publicité sur les tenues de jeu est autorisée dans le cadre des dispositions du Règlement de jeu de l'ASF et du règlement de la Ligue Amateur (mise en vigueur 01.07.2004).

- Pour les autres catégories, les Associations régionales sont compétentes.

6. Dispositions particulières pour les clubs de la ligue nationale

Les clubs de la LNA sont tenus d'avoir une équipe M18 et une équipe M16, dont l'équipe M16 joue dans le championnat régional des juniors C. Lors de la première saison après la promotion, une solution provisoire peut être envisagée en accord avec le service football féminin du DT/ASF.

Les clubs de la LNB sont obligés de participer aux championnats des actives ou des joueuses juniors avec au moins une équipe. Les équipes du football des filles enfants (jun. D-F) ne comptent pas.

Si un club ne répond pas à cette condition, l'équipe qui milite en ligue nationale A ou B sera reléguée dans la catégorie de jeu immédiatement inférieure.

Un club de la ligue nationale ainsi que de la 1^{ère} et 2^e ligue ne peut être représenté que par une équipe.

Responsables pour le football féminin (depuis la 1^{ère} ligue):

Au moins cinq personnes compétentes par club doivent être communiquées au DT/ASF (pour la ligue nationale).

- Président/e
- Responsable technique
- Entraîneur/e responsable principal/e
- Comité de jeu
- Chef de presse (TOS)

Pour la ligue nationale il existe un label de qualité pour le développement du football féminin. Les documents de label complets peuvent être téléchargés sous www.football.ch – Documentations – Football féminin – Label.

Les clubs de la ligue nationale sont tenus de disposer d'un terrain synthétique en cas de mauvais temps.

Les équipes de la LNB annoncent le plus vite possible après le match toutes les informations nécessaires avec le formulaire spécial pour actualiser internet à swisswomenfootball@football.ch.

Les clubs de la LNA saisissent eux-mêmes les télégrammes des matchs online pendant le match via TOS.

Pour les clubs avec des équipes avec M16, qui participent au championnat C des juniors (régional) deux tournois auront lieu aux dates suivantes :

12/13 novembre 2011

10/11 mars 2012

La participation est obligatoire. Chaque équipe jouera deux tournois . D'autre informations suivront.

La participation aux cours et séances est obligatoire pour les personnes convoquées. En cas d'absence une amende de francs 200. — sera établie au club.

7. Correspondance / Adresses

Adresse officielle: Association suisse de football
Département Technique
Service football féminin
Case postale – 3000 Berne 15

Téléphone: 031 950 81 90
Téléfax: 031 950 81 81

Adresse du club: Pour l'ASF, l'adresse officielle du club principal est valable.
Tout le courrier, concernant le football féminin, sera adressé à cette adresse.

2. Gestion des matchs de toutes les catégories

1. Base réglementaire

L'organisation des compétitions se base sur le Règlement de jeu et sur le Règlement des juniors.

Pour les joueuses en âge du football des enfants, les dispositions pour le football des enfants sont valables.

Chaque club a la possibilité d'annoncer des équipes joueuses juniors, également lorsqu' aucune équipe féminine active ne participe au championnat.

2. Catégories de jeu

Ligue nationale A	1 groupe à 10 équipes	Administration
Ligue nationale B	1 groupe à 10 équipes	DT/ASF
M18	Formation des groupes	DT/ASF
1 ^{ère} ligue	3 groupes à 10 équipes	Ligue Amateur ASF

3. Qualification pour la saison 2011/2012

Actives:	1996 et nées précédemment
M18	1994 – 1996
M16	1996 – 1998
Joueuses juniors A:	1992 – 1994
Joueuses juniors B:	1995 – 1996
Joueuses juniors C:	1997 – 1998
Joueuses juniors D:	1999 – 2000
Joueuses juniors E:	2001 – 2002
Joueuses juniors F:	2003 – 2004
Joueuses seniors et vétérans:	1983 et nées précédemment

La date limite pour les classes d'âges est le 1er janvier de chaque année.

Les joueuses juniors B peuvent jouer dans la catégorie des joueuses juniors A, les joueuses juniors C dans la catégorie des joueuses juniors B, les joueuses juniors D dans la catégorie des joueuses juniors C, les joueuses juniors E dans la catégorie des joueuses juniors D et les joueuses juniors F (avec passeport) dans la catégorie des joueuses juniors E.

Les joueuses juniors en âge des joueuses juniors B, C, D, E et F ne sont pas autorisées à jouer plus d'un match le même jour.

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune d'une catégorie, sont également qualifiées dans une catégorie junior inférieure.

Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat des filles), des joueuses plus âgées ne sont pas admises dans une catégorie joueuses juniors inférieure.

Dans le domaine des actifs, des équipes mixtes (messieurs et dames) ne sont pas admises.

Dans les équipes de M18, il est permis d'aligner par match au maximum une joueuse née en 1993 ou plus âgée.

Pour les joueuses M18 les clubs ont la possibilité de demander une double qualification de jeu selon les «Prescriptions d'exécution pour la double qualification dans le football d'élite joueuses juniors M18». (Formulaire sur internet).

Les joueuses sont qualifiées dès l'âge minimum requis pour le football des seniors, des vétérans et des aînés.

Terrain de jeu

Actives : football à 11

M18 : football à 11

LNA doit répondre aux exigences de la LA, 2ème ligue interrégionale

LNB doit répondre aux exigences des AR, 2ème ligue régionale

Les terrains synthétiques doivent correspondre aux prescriptions pour le championnat de la LA. L'adversaire doit en être informé dans la convocation.

Des bancs pour les entraîneurs, soigneurs et joueuses remplaçantes des deux équipes doivent être mis à disposition.

La surface technique doit être marquée.

5. Grandeur des ballons

Actives:	grandeur du ballon 5
M18:	grandeur du ballon 5
Joueuses juniors A et B:	grandeur du ballon 5
Joueuses juniors C:	grandeur du ballon 4 ou 5
Football des enfants:	grandeur du ballon 4 (290 gr.)
Joueuses seniors:	grandeur du ballon 5

6. Durée des matches

Actives:	2 x 45 minutes
M18:	2 x 45 minutes
Joueuses juniors A et B – football à 11:	2 x 40 minutes
Joueuses juniors B et C – football à 9:	2 x 40 minutes
Joueuses juniors C – football à 7:	2 x 35 minutes
Football des enfants:	selon les prescriptions du football des enfants
Joueuses seniors et vétérans	tournois ou 2 x 35 minutes

7. Nombre de joueuses et de changements

Actives: Au maximum 18 joueuses peuvent figurer sur la carte de match.
Remplacements LN et 1^{ère} ligue: 3 joueuses, gardienne comprise. Pour le matchs de Coupe est valable le règlement de la LN et 1^{ère} ligue.

M18: Sur la carte de match peuvent figurer, au maximum, 15 joueuses. Dans le championnat d'élite juniors M18, ne peuvent remplacées pendant le match que 4 (quatre) joueuses (gardienne comprise).
2 cartons jaunes > expulsion
1 match de suspension après, 4, 8, 12 cartons jaunes.

Les équipes qui font partie du championnat du football élite joueuses juniors M18, ne peuvent pas former des groupements.

Dans les trois derniers matches de championnat du tour préliminaire, une joueuse plus âgée ne peut être alignée que si elle a participé auparavant à sept matches minimum en M18. Dans le tour final, la joueuse plus âgée est qualifiée en M18 uniquement si elle a eu, pendant la saison en cours, minimum 10 enjeux dans le championnat des M18.

8. Fairplay

Les équipes sont tenues d'observer les points suivants lorsqu'elles entrent sur le terrain:

- Ponctualité
- Tenue correcte
- Présentation

Les équipes doivent rentrer ensemble en colonnes sur le terrain, précédées de l'arbitre ou du trio arbitral. A leur arrivée dans le rond central, les équipes se croisent et se saluent par une poignée de main, puis se présentent sur une ligne au milieu du terrain, à côté de l'arbitre ou du trio arbitral.

A la fin du match, les joueuses s'alignent dans le rond central et se séparent par une poignée de main. Les capitaines en font de même avec l'arbitre ou le trio arbitral.

Les entraîneurs et leur staff se comportent correctement sur et en dehors du terrain de jeu. Ils veillent au respect des lois du jeu. Ils utilisent un langage correct et acceptent les décisions de l'arbitre.

9. Arbitres

La Commission des Arbitres (CA) de l'ASF convoque les trios arbitraux pour les matchs de LNA et les arbitres pour les matchs de LNB.

Les matchs de M18, en accord avec la CA de l'ASF, sont dirigés par des arbitres désignés par l'organisme idoine de l'Association régionale du club recevant. Les qualifications respectives se basent sur les recommandations de la CA de l'ASF.

Les frais de terrain et d'arbitre pour les matchs de ligue nationale A, B et des M18 sont à la charge du club recevant.

Les arbitres pour des matchs de la 1^{ère} ligue sont désignés par l'organisme idoine des Associations régionales.

Après le match, les cartes de matchs et le rapport de l'arbitre devront être signées et renvoyées par courrier A à l'organisation qui gère le groupe.

- LN et M18 au DT/ASF, Service football féminin
- 1^{ère} ligue à la Ligue Amateur, ASF
- 2^e, 3^e et 4^e ligue à l'Association régionales qui gère le groupe
- Match de la Coupe suisse (seulement les tours principaux) **toujours** au DT/ASF, Service football féminin

La carte de match doit être établie uniquement avec le programme mis à disposition par la Fédération (matchcard.football.ch).

10. Fixation des matches

Pour les matchs de la LN et de M18 sont valables:

30 jours avant la date du match, le service football féminin du DT/ASF doit être en possession des renseignements suivants:

Date, heure du début de match, le nom du stade / lieu

L'envoi, par le club recevant, d'une convocation à l'adversaire et au trio arbitral est facultatif.

Les dates et informations relatives à l'organisation de chaque match doivent être obligatoirement connues. Elles sont lisibles sur la page d'accueil du site Internet de l'Association Suisse de football.

(www.football.ch – Association Suisse de Football – Clubs – votre équipe – Convocation du club)

LNA et LNB

Les matchs sont à fixer le samedi soir

LNA (début de match 16h00 - 20h00)

LNB (début de match 18h00 - 20h00)

ou le dimanche (début de match au plus tôt à 11h00, au plus tard à 16h00).

Les matchs durant la semaine sont à fixer entre 19h00 et 20h00.

Toutes les autres heures sont à fixer uniquement avec l'accord de l'adversaire.

M18

Les matchs sont à fixer le samedi soir (début de match 17h00 - 20h00)

ou le dimanche (début de match au plus tôt à 11h00, au plus tard à 15h00).

Les matchs durant la semaine sont à fixer entre 19h00 et 20h00.

Toutes les autres heures sont à fixer uniquement avec l'accord de l'adversaire.

1^{ère} ligue

Les matchs sont à fixer généralement le dimanche (11h00 et 16h00).

Tous les matchs qui seront joués un autre jour de la semaine, sont à fixer uniquement avec l'accord de l'adversaire.

Le comité de la Ligue Amateur peut fixer, en semaine, des matchs de rattrapage.

Le début de tels matchs ne peut pas être fixé avant 19.30 heures. Les matchs de rattrapage ont la priorité sur d'éventuels matchs de championnat avancés et fixés par les clubs. Le responsable du groupe décide définitivement.

Le Comité de la Ligue Amateur peut aussi fixer des matchs à la même heure.

En cours de saison, 1^{er} et 2^e tour, le Comité de la LA peut imposer un changement de terrain, selon les circonstances (notamment: retard dans le calendrier, régularité du championnat, indisponibilité d'un terrain, etc.) De telles décisions sont définitives (RJ / ASF, art. 79 ch. 2)

11. Renvois de matches

Pour les matchs de la LN et de M18 sont valables:

Le calendrier de championnat a un caractère obligatoire et doit être respecté dans tous les cas (même pendant les périodes de vacances).

Dans le cas où un match doit malgré tout être renvoyé ou déplacé, une autorisation comprenant le consentement écrit des 2 clubs doit être demandée au DT/ASF service football féminin.

Une autorisation du DT/ASF service football féminin ne peut être délivrée que si le délai de 14 jours précédant la rencontre est respecté (RJ art.30).

- Communication: au service de piquet DT/ASF football féminin. Uniquement la personne responsable de l'Association régionale ou l'arbitre peut renvoyer un match. Elle le communique en tous cas au service de piquet du football féminin.
- En cas de renvoi de match, par l'arbitre (sur le terrain), à cause du terrain impraticable, le DT/ASF, service football féminin prend à sa charge les frais suivants:
 - frais pour les arbitres et arbitres assistants
 - les frais de déplacement (billet collectif 2^{ème} cl. pour 18 personnes)

Les demandes de remboursement des frais doivent être adressées, avec les pièces justificatives, au service football féminin, Case postale, 3000 Berne 15, dans les 15 jours qui suivent la date du match renvoyé, à défaut de quoi, toutes prétentions seront exclues.

Pour les matchs de la 1^{ère} ligue est valable:

- Les matchs de championnat de la 1^{ère} ligue ne peuvent être renvoyés que par le responsable du groupe (ou un homme de confiance désigné par le responsable du groupe) ou par l'arbitre.

- En cas de renvoi de match, par l'arbitre (sur le terrain), pour cause de terrain impraticable, la caisse de la Ligue Amateur prend à sa charge les frais suivants:
 - frais pour les arbitres et arbitres assistants
 - les frais de déplacement (billet collectif 2^{ème} cl. pour 18 personnes)
 Les demandes de remboursement des frais doivent être adressées, avec les pièces justificatives, au comité de la Ligue Amateur, dans les 15 jours qui suivent la date du match renvoyé, à défaut de quoi, toutes prétentions seront exclues.

Pour toutes les autres catégories sont valables les règlements des Associations régionales responsables.

3. Modalités du championnat

1. Ligue nationale A

10 équipes

Matches aller et retour = 18 matchs par équipe

Les points sont réduits de moitié et si nécessaire arrondis vers le haut. En cas d'égalité de points, le meilleur classement du tour de qualification est décisif. Les buts sont supprimés, les sanctions sont prises en compte. Les équipes classées aux rangs 1 à 4 ont un match de plus à domicile)

Tour final LNA:

Huit équipes (classées 1^{er} - 8^e rang LNA), tour simple = 7 matchs par équipe

L'équipe qui aura le plus de points après le tour final sera champion suisse et qualifiée pour la participation à l'UEFA Women's Champions League.

(Les points et les buts sont supprimés, les sanctions sont prises en compte, engagement d'un trio arbitral)

Tour de promotion/relégation LNA/LNB:

Quatre équipes (classées 9 & 10^e rang LNA et 1^{er} & 2^e rang LNB), tour double = 6 matchs par équipe

Les équipes classées aux deux premiers rangs joueront la saison suivante en LNA, les équipes au 3^e & 4^e rang joueront en LNB.

2. Ligue nationale B

10 équipes

Matches aller et retour = 18 matchs par équipe

(Les points et les buts sont supprimés, les sanctions sont prises en compte, engagement d'un trio arbitral)

Tour de promotion/relégation LNA/LNB:

Quatre équipes (classées 9 & 10^e rang LNA et 1^{er} & 2^e rang LNB), tour double = 6 matchs par équipe

Les équipes classées aux deux premiers rangs joueront la saison suivante en LNA, les équipes au 3^e & 4^e rang joueront en LNB.

(Les points sont réduits de moitié et si nécessaire arrondis vers le haut. En cas d'égalité de points, le meilleur classement du

tour de qualification est décisif. Les buts sont supprimés, les sanctions sont prises en compte. Les équipes classées aux rangs 3 à 6 ont un match de plus à domicile)

Tour de relégation LNB:

Huit équipes (classées 3^e – 10^e rang LNB, tour simple = 7 matchs par équipe

Les équipes qui termineront du 6^e – 8^e rang seront reléguées en 1^{ère} ligue.

3. M18

Les modalités du championnat seront publiées après que les équipes participantes se soient inscrites et selon décision d'admission au championnat (juin 2011).

4. 1^{ère} ligue

30 équipes

Les trois groupes disputent des matchs aller et retour.

Les trois vainqueurs de groupes seront promus en LNB.

Si une équipe devient championne de groupe et que son club dispose déjà d'une équipe en ligue nationale, l'équipe du groupe classée immédiatement après au droit à la promotion.

Les deux dernières équipes de chaque groupe sont reléguées en 2^e ligue (total 6 équipes).

Aucun club n'a le droit de participer au championnat de la 1^{ère} ligue avec plus d'une équipe.

Sera géré/administré par la Ligue Amateur, ASF.

5. 2^e ligue

	Administré par:
Groupe 1	OFV
Groupe 2	FVRZ
Groupe 3	IFV
Groupe 4	SKFV
Groupe 5	FVBJ
Groupe 6	AFF

Les six vainqueurs de groupes seront promus en 1^{ère} ligue.

Si une équipe devient championne de groupe et que son club dispose déjà d'une équipe en 1^{ère} ligue, l'équipe du groupe classée immédiatement après a droit à la promotion.

4. Coupe suisse

Le Département technique organise chaque saison une compétition concernant la Coupe suisse pour le football féminin.

1. Titre et remise

1.1 Titre

Le vainqueur porte le titre „Vainqueur de la Coupe suisse 20..“ (année de la saison dont la compétition se termine).

1.2 Coupe

Le vainqueur reçoit la Coupe suisse pour un an en consigne.

1.3 Gravure

Le nom du vainqueur sera gravé chaque année sur le challenge. La gravure est faite par l'Association Suisse de Football, Muri b. Bern, département football féminin.

1.4 Cadeau souvenir

Les deux finalistes reçoivent des médailles.

1.5 Remise

La remise de la Coupe suisse aura lieu immédiatement après le match sur le terrain.

2. Inscription

2.1 Participation obligatoire

La participation à la Coupe suisse est obligatoire pour les clubs de la LN ainsi que de la 1^{ère} ligue.

2.2 Participants des régions

Les associations régionales sont responsables pour les tours préliminaires, elles commencent une saison plus tôt.

Les participants des régions doivent être annoncés chaque fois jusqu'au 20 juin à l'ASF.

Ayant 2 équipes: FVBJ, FVRZ, OFV

Ayant 1 équipe: toutes les autres associations régionales

2.3 Equipes

Un club peut participer à la Coupe suisse seulement avec la première équipe.

3. Tours principaux

3.1 Tours principaux

Premier tour principal

Avec les clubs de la ligue nationale A et B, de la 1^{ère} ligue et les équipes qualifiées des associations régionales.

Les clubs de la ligue nationale ne jouent pas entre eux.

Tirage sous l'aspect géographique.

Autres tours principaux

1/16 de finales (32 équipes); 1/8 de finales (16 équipes); 1/4 finales (8 équipes); 1/2 finales (4 équipes) ; finale (2 équipes).

4. Rencontres

4.1 Tirage au sort

Tous les tirages au sort sont de la compétence du DT/ASF.

4.2 Tirage au sort public

A partir du 1/8 de finales, les tirages au sort auront lieu publiquement.

4.3 Fixation des matchs

Les matchs sont à fixer le samedi soir (début de match 18h00 - 20h00)

ou le dimanche (début de match au plus tôt à 10h00, au plus tard à 16h00).

Les matchs durant la semaine sont à fixer entre 19h00 et 20h00.

Toutes les autres heures sont à fixer uniquement avec l'accord de l'adversaire.

5. Lieux des matchs

5.1 Avantage du terrain

Le club de catégorie inférieure a l'avantage du terrain jusqu'aux 1/4 de finales inclus.

5.2 Changement de terrain

Le changement de terrain est permis seulement entre clubs de la même catégorie.

Exceptions point 5.3.

5.3 Impraticabilité du terrain

Les clubs peuvent réserver un terrain synthétique en cas de mauvais temps.

En cas d'impraticabilité du terrain, le Département technique peut fixer le match sur le terrain de l'adversaire. La décision relative doit être prise au plus tard jusqu'à 08h00 le jour du match.

En cas de circonstances extraordinaires, les demandes de renvoi le jour du match, sont à soumettre en temps opportun avant le départ de l'équipe adverse au responsable du calendrier football féminin du DT/ASF resp. à la personne compétente de l'Association régionale.

Si le match est renvoyé par la personne compétente, elle a dans tous les cas l'obligation d'informer le DT/ASF (responsable compétition).

6. Dates réservées

6.1 Compétence

Les dates des tours de la Coupe sont fixées par le Département technique.

(voir 1. Généralités point 3).

6.2 Déroulement

Les matchs doivent se disputer aux dates fixées par le DT.

7. Le match

7.1 Durée de match

La durée est de 2 x 45 minutes. Le club perdant est éliminé.

7.2 Prolongation

Si le match se termine par un score nul, il y aura une prolongation de 2 x 15 minutes.

Si le match est encore nul après la prolongation il y aura les tirs de penalties, selon le Règlement de jeu de l'ASF art. 9.3.

7.3 Grandeur du ballon

Ballon numéro 5

7.4 Expulsions temporaire / Changement libre

Pour tous les matchs de coupe (à partir des tours principaux), l'expulsion temporaire et le changement libre ne sont pas appliqués.

7.5 Finale

La finale de la Coupe suisse aura lieu comme un événement en soi.

Si le match se termine par un score nul, il y aura une prolongation de 2 x 15 minutes. Si le match est encore nul après la prolongation il y aura les tirs de penalties, selon le Règlement de jeu de l'ASF art. 9.3.

8. Arbitres et arbitres assistants

8.1 Convocation

Pour les matchs de la Coupe suisse à partir des tours principaux avec la participation des équipes de la ligue nationale A, un trio arbitral sera désigné par la Commission des arbitres de l'ASF.

9. Finances

9.1 Les frais de terrain et d'arbitre

Les frais de terrain et d'arbitre sont à la charge du club recevant.

9.2 Frais de voyage

Les frais de voyage sont à la charge du club qui fait le déplacement.

9.3 Finale

Pour la finale, des directives spéciales sont applicables.

10. Indications particulières

Au cas où des prescriptions spéciales ne figurent pas dans les dispositions, les autres prescriptions d'exécution du football féminin sont valables.

5. Coupe des joueuses juniors

Le DT/ASF organise une compétition de coupe pour les joueuses juniors B.

Durant le 1^{er} tour, c'est à chaque fois l'Association régionale qui est responsable de l'organisation. Au printemps auront lieu les tours principaux, et seront sous la responsabilité du DT/ASF. Le service football féminin décide au début de la saison le nombre de places à attribuer à chaque Association régionale.

1. Fixation des matchs

21 jours au plus tard, le DT/ASF devra être en possession de la communication écrite du club recevant concernant l'horaire du match (en même temps convocation

adversaire / Association régionale). Les clubs qui ne respectent pas cette règle, seront sanctionnés par le DT/ASF.

2. Qualification

Les règlements du championnat sont aussi valables pour la coupe.

Les joueuses des équipes M18 ou ligue nationale, ne sont pas qualifiées pour la coupe des juniors. Les joueuses qui participent à un match de championnat en cours de la ligue nationale ou des M18 sont automatiquement enregistrées comme joueuses de M18.

3. Terrain de jeu

On joue au football à 9 (règles jun. D).

4. Durée des matches

La durée est de 2 x 40 minutes. L'équipe perdante est éliminée.

Si le match se termine par un score nul, il n'y aura pas de prolongation, mais des tirs de penalties, selon le Règlement de jeu de l'ASF art. 9.3.

5. Arbitres

Aucun arbitre officiel ne sera convoqué. Le club recevant est responsable pour l'arbitrage des matches. Les cartes de match ainsi que le rapport d'arbitre dûment remplis doivent être envoyés, après avoir annoncé le résultat, aux autorités compétentes.

Département technique ASF

Service football féminin

Case postale

3000 Bern 15

6. Dispositions finales

1. Priorité

Les matches de championnat et de Coupe suisse ont dans tous les cas la priorité sur les matches amicaux et les tournois.

2. Cas imprévus

Pour des cas réglementaires ou imprévus dans ces prescriptions d'exécution concernant l'organisation des championnats et de la Coupe suisse, le DT/ASF décide définitivement.

3. Divergences de texte

En cas de divergences de texte, le texte allemand est déterminant.

4. Mise en vigueur

Les présentes prescriptions d'exécution ont été approuvées le 29 avril 2011 par le Comité central de l'ASF et entrent en vigueur pour la saison 2011/2012.

